

Bureaux Executifs

Extrait des relevés de décisions

Bureau Exécutif du 15 et 16 septembre 2005

Décision 1 : Pratiques Compétitives

Championnat de France VRC 2006 Classe 1 M à la SN de la petite mer et de l'AP St Elme

Le BE constate que le responsable VRC, Roland DES-FORGES a donné une appréciation favorable pour ces organisations qui remplissent les conditions, mais sur la base d'un cahier des charges antérieur.

Le BE approuve en conséquence, l'organisation de ce championnat de France en 2006 à la SN de la petite mer, mais sous condition suspensive que, par retour, le club renvoie signé et paraphé les dispositions du nouveau cahier des charges pour l'organisation des championnats de France, qui s'appliquent à la VRC

Décision 2 : Championnat de France VRC 2006 Classe M au CVSQ

Le BE constate que le responsable VRC, Roland DES-FORGES a donné une appréciation favorable pour ces organisations qui remplissent les conditions mais sur la base d'un cahier des charges antérieur.

Le BE approuve en conséquence, l'organisation de ce championnat de France en 2006 au CVSQ mais sous condition suspensive que, par retour, le club renvoie signé et paraphé les dispositions du nouveau cahier des charges pour l'organisation des championnats de France, qui s'appliquent à la VRC

Décision 3 : Administration

Approbation du relevé de décision BE du 21 Juillet 2005

Modifications à apporter : point 1-1-A-2 : remplacer " Catamaran par Windsurf "

Point 9-1 affiliations : remplacer " voile à l'école par école de voile " en ce qui concerne l'activité pour laquelle le Bonifacio windsurf est affilié.

Ces modifications apportées, le BE approuve à l'Unanimité le relevé de décisions du 21/07/2005.

Décision 4 : Choix du nouvel assureur

Suite à l'étude des offres par la commission " Consultation " composée de Michel Masson SG Ligue Nord Pas de Calais, Claude Dayon membre du CA FFVoile et Jean Claude MERIC SG FFVoile, il a été proposé de reconduire pour l'ensemble de l'assurance dommage RC, défense pénale et recours et protection juridique, les MMA pour une année et de renégocier avec Générali, Macifilia et MMA au printemps 2006 pour désigner notre assureur 2007 et ce avant le 1er Juillet 2006 (préavis de résiliation de 6 mois).

Compte tenu des éléments exposés le BE décide à l'Unanimité de reconduire le contrat des MMA pour un an, avec les nouveaux tarifs à inclure dans la Licence 2006 et de poursuivre la négociation avec compagnies préconisées par la commission de consultation dans les conditions proposées par la commission.

Décision 5 : Prix des licences 2006 :

Compte tenu de l'incidence du montant de l'assurance et le vote du CA demandant à prendre en

compte l'inflation (1,9%), le bureau fixe le prix des licences comme suit :

Licence Club FFVoile Adulte :

44 € dont part assurance 7.35 €

Licence Club FFVoile Jeune :

22 € dont part assurance 2.63 €

Licence Enseignement FFVoile :

9,46 € (PVR) dont part assurance 0.94 €

Licence Temporaire FFVoile 1 jour :

8,50 € dont part assurance 3.28 €

Licence Temporaire FFVoile 4 jours 21 € dont part assurance 3.28 €

Approbation à l'Unanimité.

Décision 6 : Nomination de Pierre Lemaire au sein du Comité de Pilotage de la Vie Fédérale

Approbation à l'Unanimité

Décision 7 : Financement du Guide du Dirigeant

10 K€ seront apportés par la Commission Formation en 2005. Charge à elle d'en assurer la répartition entre Convention d'Objectif et Fonds propres FFVoile. L'objectif, si la totalité n'est pas consommée est de pouvoir retrouver la somme en report sur 2006 auquel s'ajoutera le montant pour l'édition du guide.

Approbation à l'Unanimité.

Décision 8 : Textes statutaires à Valider

- Ligue de la Réunion : Conforme

- CDV Hérault : Conforme

- CDV Savoie : Conforme

Approbation à l'Unanimité

Décision 9 :

Commission des directeurs de course

Nomination de C. PEYRAS en lieu et place de G. VAVASSEUR - Y. ROUSSE (suite au CA du 8/07/2005) et de JB MOTHES MASSE.

Décision 10 :

Règlement des directeurs de courses

Le Bureau Exécutif adopte la création de ce règlement.

Décision 11 : Cahier des Charges des épreuves et procédure d'application validé

Le Bureau Exécutif n'ayant pas fait de remarque sur ce cahier des charges présenté lors du Bureau Exécutif du 21/07/2005, le cahier des charges est adopté.

Bureau Exécutif du 17 novembre 2005

1/ ADMINISTRATION

1-1/ Approbation des Relevés de Décision du BE du 27 octobre 2005

Décision 1 : Modification Point 1-1-3, Décision 4 nouvelle rédaction.

" Le BE donne son accord pour inviter en 2006 les classes à participer au Championnat de France seniors 2005, à l'exception des Mistral OD remplacées par les supports proposés par la commission technique windsurf, sachant que des départs séparés seront donnés. Des précisions seront appor-

tées ultérieurement après avis de la commission technique windsurf. "

Modification point 1-1- 4, Décision 7 qui devient "Le BE donne son accord pour globaliser l'aide de la FFVoile pour les épreuves, y compris les coûts de transports et la dotation textile fournie par la FFVoile. En conséquence, l'organisateur recevra une aide financière globale nette, de laquelle auront été retirés les coûts de transports acheminement du matériel et des coûts de fabrication de la dotation textile pour l'épreuve. Les cas particuliers seront étudiés par le BE "

Point 1-1-6, Info " est évoqué le cas des frères Rahier sur le championnat de Monde 420. Le classement de ce championnat est maintenu "

Ces modifications apportées le relevé de décision du BE du 27/10/2005 est adopté à l'unanimité.

1-2/ Approbation des relevés de décision du BE du 03 novembre 2005

Décision 2 :

Le relevé de décision du BE du 03/11/2005 est adopté à l'unanimité.

1-3/ Affiliations.

Décisions 3 et 4 :

- Yacht Club de St François, section Voile, Ligue de Guadeloupe.

- Handi Voile Midi Pyrénées, sous réserve de la mise en conformité des statuts.

Affiliations adoptées à l'unanimité.

2/ PRATIQUES COMPÉTITIVES

2-1/ Département Habitable

2-1-1 Epreuves Internationales

Décision 5 : Championnat d'Europe de Mumm 30

- Deauville du 7 au 11 juin 2006.

Accord à l'unanimité

2-1-2 Championnat de France

Décision 6 : Circuit du Championnat de France des Equipages MUMM 30

Le circuit sera composé de 3 épreuves :

- GP du Pornichet, du 4 au 8 mai 2006 - APCC Nantes.

- Tour de France à la Voile, 1 au 29 Juillet 2006 - Editions Larivières.

- GP Hyères, du 5 au 8 octobre 2006 - COYC Hyères. Accord à l'unanimité du BE.

Décision 7 : La route des Iles - 8 au 17 Septembre

(Défi Marseille/SN Marseille), N'est pas acceptée pour faire partie du championnat de France des équipages 2006.

Accord à l'unanimité du BE.

Décision 8 :

L'édition 2006 de cette épreuve n'est pas pour l'instant inscrite au calendrier fédéral, en l'absence de convention d'arbitrage signée et de dépôt de garantie pour les prises money.

Accord à l'unanimité du BE.

Décision 9 : Championnat de France des Courses au large en Solitaire.

Le Championnat est composé de 3 courses :

- Générali solo du 31 mai au 18 Juin 2006 (YC Gde Motte),
 - La Solitaire Afflelou Le Figaro du 31 juillet au 30 août 2006,
 - La Course des falaises du 23 Septembre au 1 Octobre 2006 SR Le Havre.
- Accord à l'unanimité du BE.

Décision 10 : Bilan du Championnat de France des monotypes Habitables 2005.

Accord du BE à l'unanimité pour verser le solde de la subvention.

Décision 11 :

Projet de budget de l'édition 2006 organisée par Le Crouesty : le département habitable rencontrera les organisateurs pour affiner le budget qui a été présenté. En l'état il n'est pas acceptable. Accord à l'unanimité du BE.

2-2/ Sport en Entreprise

2-2-1 : Habitable

Décision 12 :

Sur présentation du cahier des charges validé par le CTN, le BE accorde à l'unanimité le Championnat de France à la SN Trinité sur mer du 7 au 10 Septembre 2006.

2-2-2 : Voile légère

Décision 13 :

Sur présentation du cahier des charges validé par le CTN, le BE accorde à l'unanimité le Championnat de France de Voile légère et des Jeux Nationaux au YC la Gde Motte du 25 au 27 mai 2006 en catamaran, dériveurs et planche.

2-3/ Département Voile légère

2-3-1: championnat de France seniors

Décision 14 :

Le BE décide à l'unanimité de fixer le montant des inscriptions 2006 à 65 €. Ces tarifs n'avaient pas été réévalués depuis 1992.

2-3-2 : Championnat d'Europe des Dart - YC la Gde Motte août 2006.

Décision 15 :

Le BE, en l'absence de dossier s'y oppose à l'unanimité.

3/ COMMISSION SECURITE

3-1/ Modification de la commission

Décision 16 :

Accord à l'unanimité d'intégrer dans la commission Alain Bujeaud.

3-2 Division 224

Décision 17 : Faire valider au département Habitable la liste des quillards,

vérifier qu'il n'y a pas d'oublis et étudier les conséquences sur nos règlements internes.

Apporter des précisions sur les bateaux sans filières.

3-3 Securimar

Décision 18 : Demander à la Commission Formation de clarifier la position pour " qualification- attestation ... " et intégration dans la formation de moniteurs.

Demander au groupe Habitable pour la reconnaissance ISAF.

4/ PREPARATION DE LA REUNION DE L'EXECUTIF FEDERAL, du 18 novembre et Conseil des Ligues du 19 et 20 novembre 2005

Décision 19 :

Thème 1 : Analyse et statistiques : intervenants P. Gouard et H.Giraud - témoin : Claire Fontaine
Ne pas proposer de solutions afin de laisser librement travailler les ateliers

Synthèses finales.

Thème 1 : Henri Bacchini - Thème 2 Michel : Kerhoas - Thème 3 : Guy Devaux.

Exposés sur les avancées suites aux propositions faites lors du Conseil des Ligues de juin 2005.

Thème 1 : H Bacchini - Thème 2 : Jean Kerhoas - Thème 3 et 4 : JP Champion et JC Méric pour les politiques territoriales - Thème 5 : P. Gouard - Thème 6 : JC Méric sur licences et vie fédérale.

6/ DIVERS

6-1 Proposition par ordre d'accès à l'Ecole Navale 2006

1- Bontemps Gurvan, Senoir en Tornado, Projet Pékin 2008.

1 ex - Israël Erwan , Senior en Inshore (Mumm 30 Match Racing, Course en flotte).

3 - Pallu de la Barrière Alexandre, Jeune en 470, Projet Pékin 2008.

6-2 Fête du Nautisme :

Accord à l'unanimité du BE de cotiser à hauteur de 3000 €, sur le budget du Département Développement.

RELEVÉ DE DECISIONS Bureau Exécutif du 3 Novembre 2005

ADMINISTRATION

Report BE 17/11

1-1 relevé de décisions du BE du 27/10/05

Report BE 17/11

1-2 Saisie de la licence tempo

Décision 1

1-3 Présentation des optimisations sur la charte graphique " partenaires "

Suite à la présentation de la nouvelle Charte graphique FFVoile, le BE donne un accord de principe sur cette charte sous réserve des discussions avec Banque Populaire

Décision 2

1-4 Présentation de la soirée des champions (maison de la radio)

Le BE exprime un sentiment favorable sur l'évolution de la soirée des champions.

Le BE souhaite que soit ajouté aux invités : les adhérents de la FIN, K Challenge, les employeurs des athlètes de haut niveau, l'ensemble des collectivités présentent au salon nautique

Décision 3

Le BE valide la liste du jury (dont Stéphane Diagona sera le président) pour élire le marin de l'année en ajoutant Claire Fontaine, e Général Michel et Isabelle Autissier

Décision 4

Parmi la liste des nominés, le BE souhaite ajouter Nadège Douroux et Ingrid Petitjean

Décision 5

Concernant le budget de la soirée, le BE donne son accord pour la réalisation d'un film pour un montant de 15 000 € TTC, en revanche les surcoûts liés à l'animateur et à la décoration ne sont pas validés pour le moment

Décision 6

1-5 Animation du siège

Le BE valide le planning des animations et acte la mise en place d'une réunion avec les clubs le 04/12 au matin sur la convention collective du sport. Il est également acté que pour les rencontres avec les dirigeants de clubs des 06/12 et 08/12, la représentation des départements et des commissions devra être effective

Report BE 17/11

1-6 conférence de presse du 05-12

Le BE est informé que le matin de la soirée des champions sera organisée une conférence de Presse pour parler de la FFVoile. Les thèmes abordés, le temps de parole et les intervenants lors de cette conférence de presse seront abordés lors du BE du 17/11.

1-7 affiliations

• ETABLISSEMENT

POITOU CHARENTES :

- ECOLE DE VOILE DU BOIS PLAGE
La cabane verte

- BRETAGNE

- SOCIETE CARDINALE SUD

• ASSOCIATIONS LOCALES :

ALPES PROVENCE :

- BASE LOISIRS ET NATURE Section voile
- WIND CLUB FOSSEEN
- ASSOCIATION VACANCES LEO LAGRANGE
Section voile Base Nautique

COTE D'AZUR :

- L'ODYSSEE D'ULYSSE

MIDI PYRENEES :

- RACING CLUB OLYMPIQUE Section voile

REUNION :

- NAUTI CLUB LALEU Section voile

WALLIS ET FUTUNA :

- VAKA LĀ

MAYOTTE

- CENTRE NAUTIQUE DE MAYOTTE

Décision 7

Approbation du BE sur ces affiliations

2/DEVELOPPEMENT

Info

2-1 Plan de communication automne de l'opération EFV le label FFVoile

Le BE est informé de l'absence de conférence de presse EFV et de stand EFV au salon nautique

2-2 Présentation de la mallette Voile à l'école FFVoile - Cidil

Décision 8

2-3 Audit de la Voile en France

Présentation au BE des orientations retenues pour cet audit de la Voile en France. Il est précisé que pourront être intégré au questionnaire dans un second temps les pratiquants à l'extérieur de la FFVoile ou bien les clubs au travers de leurs dirigeants...

Le BE entérine le groupe de pilotage suivant : Jean Kerhoas, Jean Claude Meric ou Eric Marliot selon disponibilités, Philippe Gouard, Jacques Cathelineau

Décision 9

Le BE donne également son accord pour, en ce qui concerne cet audit, contractualiser avec le laboratoire de sociologie de Nantes (ou sa filiale)

Décision 10

Enfin, en marge de cet audit, le BE souhaite qu'on puisse déterminer par un courrier aux clubs, le poids économique de al FFVoile au sens large (Chiffre d'affaire cumulé des association y compris les événements ; le nombre d'emploi équivalent temps plein...)

Info

2-4 Le CISN

PRATIQUES COMPETITIVES département Habitable

Vote CA

3-1 Introduction d'une nouvelle classe habitable au Championnat de France Espoirs 2006 et discussion sur l'avenir des séries habitables au championnat de France espoirs de 2007

Ce sujet sera abordé au Conseil des Présidents de ligues puis pour décision au CA

Décision 11 et vote CA

Le BE quand à lui propose d'intégrer l'open 570 au championnat de France espoirs dès 2006 en le liant à la sortie du class 8 au championnat de France espoirs 2007. Cette décision sera soumise au vote du CA et à l'avis préalable du CL de novembre

Décision 12 et vote CA

Le BE souhaite y ajouter un age encadré de 16 à 25 ans.

PREPARATION DU CONSEIL DES LIGUES DES 19 et 20/06/2005

Décision 13

Le BE valide les trois thèmes qui seront traités par le Conseil des ligues ainsi que l'organisation tournant autour d'une méthode de convergence d'analyses.

Par ailleurs, il est entendu pour le prochain BE, que chacun dans son domaine (confirmation par mail de la Vie Fédérale) devra préparer une synthèse des orientations depuis le dernier Conseil afin de les présenter au conseil des 19 et 20/11

POINTS DTN

5-1 compte rendu du colloque des Cadres techniques et réorganisation des départements Voile légère et habitable

Info

Un principal changement : Henri Giraud remplace Bernard Carré qui devient expert auprès du DTN. Info sur le compte rendu du colloque

5-2 Filière de Haut niveau Pôle France et Espoirs

Non traité

5-3 Evolutions des relations FFVoile/ENV

Non traité

5-4 Information sur la constitution de la convention d'objectifs 2006 - 2008

Non traité

5-5 Equipe de France : membres ? désignation ?

Non traité

DIVERS

6-1, 6-2, 6-3 : Commande textile, imprimerie, édition, communication

Le BE valide la procédure particulière suivante en ce qui concerne les commandes textiles, imprimerie, éditions et communication :

" Exposé des motifs : Afin de renforcer les engagements contractuels de la FFVoile vis-à-vis de nos partenaires dans les domaines du textile, de la communication, et de l'édition (par exemple : la présence du " Bloc marque "), le BE a souhaité mettre en place la règle exposée ci après.

Décision 14

Il est entendu que pour l'ensemble des Départements et Commissions, les personnes autorisées à signer et à engager leur budget n'ont pas la faculté de le faire en ce qui concerne les sommes liées à l'édition, au textile et à la communication même lorsque ces montants sont intégrés

au budget du Département ou de la Commission. Pour ces domaines d'action et par dérogation au règlement financier, seul le Président de la FFVoile est habilité à signer les bons de commande ou BAP contresignés par le Trésorier pour les montants supérieurs à 7 500€.

Toute proposition pourra être faite au Président de la FFVoile par le Département ou la Commission.

En conséquence, le Département ou la Commission présente à la signature du Président ses propositions accompagnées du visa du Département ou de la Commission demandeur et d'un bref argumentaire de la préconisation attestant notamment que cette somme entre dans le budget prévisionnel du Département ou de la Commission. Avant signature, le Président se rapprochera du Service Communication de la FFVoile ou du DAJF pour avis et vérification que l'action est conforme aux engagements contractuels de la FFVoile. "

Info

Par ailleurs, le BE est informé des délégations de signatures au sein de la FFVoile

Décision 15

6-4 Agents sportifs

Le BE autorise la commission des agents sportifs de la FFVoile à se rapprocher de son homologue de la FFF afin de choisir une date commune et de mutualiser le lieu de l'examen ainsi que le sujet portant sur la partie générale